

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE LUMBRES
ET FAUQUEMBERGUES
SIDEALF**

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Président du SIDEALF

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 2022/32 en date du 21 Septembre 2022 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 28 Juin 2022 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du AI-2022-63 après avis du comité social territorial en date du 1^{er} Février 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Technique Principal 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
MESMACRE Alain	Adjoint Technique	01/02/2025
ISAAC Julien	Adjoint Technique	01/05/2025
LEFEBVRE Loïc	Adjoint Technique	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	3	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	3	0

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à LUMBRES, le 16 Janvier 2025

Le Président,

Bertrand PRUVOST

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
Des EAUX et ASSAINISSEMENT
de la région de LUMBRES et FAUQUEMBERGUES
SIDEALF
7 Z.A.L. des Rabauts 63180 LUMBRES
Tél. 03 21 39 62 14
sidealf@orange.fr

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PROPOSITION DE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ET D'ACCES A L'ECHELON SPECIAL
AU TITRE DE L'ANNEE 2025
 (établir un seul tableau par grade)

NOM DE LA COLLECTIVITE: SIDEALF

ACCES AU GRADE DE: ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	MESMACRE Alain	Adjoint Technique	11		01/02/2025
2ème	ISAAC Julien	Adjoint Technique	7		01/05/2025
3ème	LEFEBVRE Loïc	Adjoint Technique	7		01/07/2025
4ème					
5ème					
6ème					
7ème					
8ème					
9ème					
10ème					
11ème					
12ème					
13ème					
14ème					
15ème					
16ème					
17ème					
18ème					
19ème					
20ème					

Nombre de femmes: 0

Nombre d'hommes: 3